



Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 5 août 2026

Objet : Question parlementaire n° 4452 du 14 juillet 2026 de Monsieur le Député Marc Hansen concernant « Impact de la future vignette routière belge sur les résidents luxembourgeois ».
--

Madame la Ministre,

En date du 14 juillet 2026, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et du Premier ministre.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Marc Hansen.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN